

2.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES

Exercice 2024 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n°2.

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2023 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 08 avril 2024 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2023, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2024 et la fin de l'exercice comptable.

Il est également proposé de modifier l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :

- AP/CP 003 - Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 15 juillet 2024 durant cette séance.

et d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement :

- AP/CP 010 - Acquisition et construction de logements communaux A Quercetta pour un montant de 12 009 663,73 € TTC, selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 15 juillet durant cette séance.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 7391112 « Dégrèvement taxe habit. / logements vacants » est crédité de la somme de 61 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est débité de la somme de 31 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges spécifiques », compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » est débité de la somme de 30 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
014 - Atténuations de produits	7391112 - Dégrèvement taxe habit. / logements vacants	0,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	46 000,00 €	- 31 000,00 €	15 000,00 €
67 - Charges spécifiques	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	162 662,80 €	- 30 000,00 €	132 662,80 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
014 - Atténuations de produits	878 286,00 €	61 000,00 €	939 286,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 363 550,04 €	- 31 000,00 €	3 332 550,04 €
67 - Charges spécifiques	162 662,80 €	- 30 000,00 €	132 662,80 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Section d'investissement

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 94 331,05 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2135 « Installations générales » est crédité de la somme de 95 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 550 000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 21351 « Bâtiments publics » est crédité de la somme de 125 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	3 099 600,32 €	94 331,05 €	3 193 931,37 €
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Installations générales	2 563 551,01 €	95 000,00 €	2 658 551,01 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	8 856 227,68 €	- 550 000,00 €	8 306 227,68 €
041 - Opérations patrimoniales	21351 - Bâtiments publics	959 770,94 €	125 000,00 €	1 084 770,94 €
TOTAL MOUVEMENT			- 235 668,95 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	4 174 869,68 €	94 331,05 €	4 269 200,73 €
21 - Immobilisations corporelles	9 140 833,00 €	95 000,00 €	9 235 833,00 €
23 - Immobilisations en cours	11 070 186,58 €	- 550 000,00 €	10 520 186,58 €
041 - Opérations patrimoniales	2 175 379,85 €	125 000,00 €	2 300 379,85 €
TOTAL MOUVEMENT		- 235 668,95 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Dans la section de d'investissement, en recettes, le chapitre 13 « Subventions d'investissement », compte 13178 « Autres fonds européens » est débité de la somme de 360 668,95 €.

Dans la section d'investissement en recettes, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 238 « Avances immobilisations corporelles » est crédité de la somme de 125 000,00 €.

2.1

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
13 - Subventions d'investissement	13178 - Autres fonds européens	1 302 065,42 €	- 360 668,95 €	941 396,47 €
041 - Opérations patrimoniales	238 - Avances immobilisations corporelles	89 375,96 €	125 000,00 €	214 375,96 €
TOTAL MOUVEMENT			- 235 668,95 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
13 - Subventions d'investissement	10 761 644,82 €	- 360 668,95 €	10 400 975,87 €
041 - Opérations patrimoniales	2 179 300,25 €	125 000,00 €	2 304 300,25 €
TOTAL MOUVEMENT		- 235 668,95 €	


Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 et le compte administratif 2023, adoptés le 8 avril 2024,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget Principal adoptée le 13 mai 2024.

 d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal comme détaillée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 7391112 « Dégrèvement taxe habit. / logements vacants » est crédité de la somme de 61 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est débité de la somme de 31 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges spécifiques », compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » est débité de la somme de 30 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
014 - Atténuations de produits	7391112 - Dégrèvement taxe habit. / logements vacants	0,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	46 000,00 €	- 31 000,00 €	15 000,00 €
67 - Charges spécifiques	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	162 662,80 €	- 30 000,00 €	132 662,80 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
014 - Atténuations de produits	878 286,00 €	61 000,00 €	939 286,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 363 550,04 €	- 31 000,00 €	3 332 550,04 €
67 - Charges spécifiques	162 662,80 €	- 30 000,00 €	132 662,80 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Section d'investissement

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », compte 2031 « Frais d'études » est crédité de la somme de 94 331,05 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », compte 2135 « Installations générales » est crédité de la somme de 95 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 550 000,00 €.

Dans la section d'investissement en dépenses, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 21351 « Bâtiments publics » est crédité de la somme de 125 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	3 099 600,32 €	94 331,05 €	3 193 931,37 €
21 - Immobilisations corporelles	21351 - Installations générales	2 563 551,01 €	95 000,00 €	2 658 551,01 €
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	8 856 227,68 €	- 550 000,00 €	8 306 227,68 €
041 - Opérations patrimoniales	21351 - Bâtiments publics	959 770,94 €	125 000,00 €	1 084 770,94 €
TOTAL MOUVEMENT			- 235 668,95 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	4 174 869,68 €	94 331,05 €	4 269 200,73 €
21 - Immobilisations corporelles	9 140 833,00 €	95 000,00 €	9 235 833,00 €
23 - Immobilisations en cours	11 070 186,58 €	- 550 000,00 €	10 520 186,58 €
041 - Opérations patrimoniales	2 175 379,85 €	125 000,00 €	2 300 379,85 €
TOTAL MOUVEMENT		- 235 668,95 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Dans la section de d'investissement, en recettes, le chapitre 13 « Subventions d'investissement », compte 13178 « Autres fonds européens » est débité de la somme de 360 668,95 €.

Dans la section d'investissement en recettes, le chapitre 041 « Opérations patrimoniales », compte 238 « Avances immobilisations corporelles » est crédité de la somme de 125 000,00 €.

2.1

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
13 - Subventions d'investissement	13178 - Autres fonds européens	1 302 065,42 €	- 360 668,95 €	941 396,47 €
041 - Opérations patrimoniales	238 - Avances immobilisations corporelles	89 375,96 €	125 000,00 €	214 375,96 €
TOTAL MOUVEMENT			- 235 668,95 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté +DM)	Proposition DM2	TOTAL
13 - Subventions d'investissement	10 761 644,82 €	- 360 668,95 €	10 400 975,87 €
041 - Opérations patrimoniales	2 179 300,25 €	125 000,00 €	2 304 300,25 €
TOTAL MOUVEMENT		- 235 668,95 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

- ✚ d'approuver la modification d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 003 - Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) - Phase 02 - Travaux : Mise en conformité accessibilité de l'établissement et rénovation énergétique du bâtiment selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 15 juillet 2024 durant cette séance.
- ✚ d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 0010 - Acquisition et construction de logements communaux A Quercetta pour un montant de 12 009 663,73 € TTC selon la répartition des crédits de paiements présentés dans la délibération n° 24/XXX/F du 15 juillet 2024 présenté durant cette séance.
- ✚ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.